

# BIENVENUE À / WELCOME TO



## LÉGENDE / LEGEND

	Saisonnier Seasonal		Accueil Office
	Saisonnier 50amp Seasonal		Bloc Sanitaire Sanitary Block
	Voyageur		Salle communautaire Rec. Hall
	Sans service No Service		Dépôt des ordures Garbage Disposal
	Prêt-à-Camper 500 Ready to camp 500		Douches Showers
	Prêt-à-Camper 400 Ready to camp 400		Piscine Swimming Pool
	Cabines de location Rental Cabins		Recyclage Recycling
	Chalets de location Chalets		Station de Vidange Sani Dump
			Terrain de jeux Playground
			Plage Beach
			Restaurant
			Buanderie Laundry



# Parkbridge Parc La Conception

## Règlements

- La circulation dans le Camping est interdite entre 23h00 et 8h00. Si vous rentrez après 23h ou si vous prévoyez sortir avant 8h, veuillez stationner votre véhicule près de l'Accueil avec votre identification de campeur accrochée à votre rétroviseur.
- La vitesse maximale est de 5km/h sur le site en tout temps. Si ce n'est pas respecté, l'accès au camping en auto sera refusé.
- L'arrivée est à partir de 13h (à 16h pour les prêts-a-camper). Le départ doit se faire pour 12h : veuillez-vous adresser à l'accueil avant 11h, pour voir s'il est possible de prolonger jusqu'à 18H (frais de \$10+tax par site).
- Maximum de 6 personnes et un seul équipement de camping par terrain.
- Toute carte magnétique perdue ou non remise lors du départ sera aux frais du client (\$20). Il est obligatoire de disposer votre équipement perpendiculaire à la rue (vous devez vous stationner de reculons, sauf aux sites avec accès direct).
- Aux sites face à la plage, aucun équipement ne doit être installé au-delà de la limite des arbres (bande riveraine).
- Les adaptateurs 'beignes' sont obligatoires pour les VR qui se branchent aux égouts.
- L'usage des génératrices est interdit en tout temps.
- Tous les visiteurs doivent s'enregistrer à l'accueil dès leur arrivée et payer les frais d'entrée: ils doivent se stationner sur le site désigné.
- Aucun VTT, voiturette de golf, motocross ou véhicule à petit moteur n'est permis.
- Le couvre-feu est à 23h : SVP respectez vos voisins. Les feux d'artifices sont interdits.
- Les parents sont responsables de surveiller leurs enfants, particulièrement dans les salles de bains, à la piscine et à la salle communautaire.
- Les bicyclettes sont permises jusqu'à la brunante. Elles sont défendues dans le terrain de jeux, de l'autre côté des barrières de l'accueil et à la plage.
- Les animaux domestiques doivent être tenus en laisse sur une longueur de 4 pieds ou moins et leurs propriétaires doivent ramasser leurs excréments. Ils sont interdits au parc et à la plage. Les aboiements excessifs ne sont pas tolérés. SVP ne pas nourrir nos animaux sauvages, particulièrement les canards.
- Il est interdit de fumer à la plage et dans les aires publiques, ainsi qu'à l'intérieur et à proximité des prêt-a-camper. Article de la Loi (41) en vigueur.
- La baignade est permise seulement quand il y a un(e)sauveteur(e) présent(e) en poste.
- Il est interdit de se promener dans les rues, ainsi qu'à la plage, avec des contenants de verre.
- Les déchets domestiques et de recyclage doivent être déposés dans des sacs dans les conteneurs prévus. Il est défendu de les déposer dans les ronds de feu ou de les brûler.
- Merci de ne pas laver votre véhicule, votre équipement ou vos animaux sur votre site.
- SVP respectez les lieux et l'environnement. Il est strictement défendu d'émonder, couper, écorcer, de planter des clous aux arbres et d'y suspendre des bâches. Une corde à linge d'une longueur maximum de 4 pieds est permise pour maillots et serviettes.
- Aucune activité de commerce, sollicitation ou distribution de tout genre est permise sur le site.
- Tout acte de vandalisme ou comportement jugé indésirable entraîne l'expulsion sans remboursement.
- L'administration du camping ne peut être tenue responsable des dommages, blessures ou des pertes causées par accident, feu, vol ou par la nature.

## AVIS AUX UTILISATEURS DES INSTALLATIONS DE PROPRIÉTÉ ACCEPTATION DES RISQUES ET EXONÉRATION ET RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT – Ces conditions affecteront vos droits juridiques.

« Activités » dénotera, sans limitation, toutes activités associées ou liées aux sports nautiques, au camping avec véhicule récréatif, aux randonnées pédestres, à la pêche et à toutes activités récréatives offertes par Parkbridge Lifestyle Communities Inc. ou n'importe quelles de ses associations bénévoles ou communautaires (dénommées collectivement « Parkbridge »), y compris la formation et l'enseignement, ainsi que, mais sans s'y limiter à l'usage des structures de jeu, lieux de pique-nique, champs, terrains sportifs, plages, lacs, lacs artificiels, piscines, parcs, pistes, sentiers, chemins, terrains et stationnements.

« Propriété » dénotera, sans limitation, tous locaux, terres, bâtiments, installations, structures de jeu, champs, terrains sportifs, plages, lacs, lacs artificiels, piscines, parcs, pistes, sentiers, routes, terrains et stationnements et équipement appartenant ou loué par Parkbridge.

En considération que Parkbridge permet à l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ sur sa Propriété d'utiliser et bénéficier de la Propriété et participer aux Activités, l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ donne son consentement aux suivantes :

1. L'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ ASSUME ET ACCEPTE, SANS LIMITATION, TOUS LES RISQUES ET LES DANGERS liés à l'utilisation de l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ et de l'appréciation de la Propriété et de la participation à toutes Activités.
2. L'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ ASSUME TOUTE LA RESPONSABILITÉ à comprendre et suivre les règles et les pratiques sécuritaires liées à l'utilisation et l'appréciation de la Propriété, la participation à toutes Activités et pour sa propre sécurité personnelle.
3. L'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ RENONCE À TOUTES RÉCLAMATIONS qu'il ou elle a ou pourrait avoir dans l'avenir envers Parkbridge et sa société mère, ses filiales ou ses entités affiliées et leurs directeurs respectifs, officiers, employés, agents, bénévoles, entrepreneurs et ayants droit résultant de ou lié, directement ou indirectement, à la présence de l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ, ou à l'usage et l'appréciation de la Propriété de Parkbridge par ce dernier et la présence de l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ, ou la participation, à toutes Activités.
4. L'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ LIBÈRE Parkbridge de toute responsabilité de perte, dommage, blessure ou frais qu'il ou elle peut subir ou encourir en raison de sa présence à, ou l'utilisation et l'appréciation de, la Propriété et la présence, ou la participation à, toutes Activités, en raison de quelque cause que ce soit, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE, LA RUPTURE DE CONTRAT OU L'INFRACTION DE TOUT DEVOIR STATUTAIRE DE SOIN, Y INCLUT TOUTE OBLIGATION DE DILIGENCE EN VERTU DE LA LÉGISLATION DE RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS APPLICABLES DE LA PART DE PARKBRIDGE, OU AUTRES PARTICIPANTS OU TOUTE AUTRE PERSONNE.

Facebook: Campings Parkbridge Québec  
Instagram: @ParkbridgeCommunities  

Parc la Conception est détenu et exploité fièrement par Parkbridge Inc.  
Pour de plus amples informations au sujet de nos campings et/ou Parkbridge visitez [www.Parkbridge.com](http://www.Parkbridge.com)

